Un cochon

Emile Pouget

Émile Pouget

Un cochon

Le Père Peinard du 10 août 1890, Année 2, numéro 73, 1890 (p. 4).

UN COCHON

C’est à Troyes que s’est passée la saloperie suivante. Elle n’a rien de bien rare, hélas, y a pas besoin de courir bien loin pour dégotter des patrons de la même farine.

Une femme, son mari mort, reste avec une gosseline à faire croustiller ; pour tout potage, la pauvre bougresse n’a que son turbin. La paye n’est pas grasse, quarante sous par jour, c’est ce qu’elle gagnait en trimant dur à son atelier.

Une veine, nom de Dieu, ! Elle dégotte une place à gagner cinquante sous, vous pensez si elle a été en joie : ça se devine.

Oui, mais… Y a un mais !… Un soir qu’elle rentre à sa piaule, la journée finie, voilà qu’elle est reluquée par un type qui la talonne et la relance jusque dans les escaliers. Ça lui donne la frousse, et sans même se retourner pour voir la gueule de l’animal, elle se tire vivement et ne retrouve un brin de tranquillité qu’une fois sa porte bien bouclée.

Le lendemain, le patron l’a fait appeler au bureau. Il lui passe de la pommade et lui envoie en douceur que c’est lui qui, la veille, l’a suivie jusque-là. Et le salaud ajoute « que s’il l’a embauchée à raison de cinquante sous, alors qu’il remue à la pelle des ouvrières faisant la même besogne pour quarante sous, et même trente-cinq, c’est qu’il a compté sur des dédommagements… faut lui savoir gré de sa générosité ».

La pauvre bougresse épatée d’entendre de pareils boniments, ne trouvant pas de mots pour répondre à ce singe, lui fout un de ces coups d’œil qui en disent long, puis elle va se recoller au turbin.

Mais le cochon a pris sa revanche. Quelques jours après, quand l'ouvrière passe à la caisse, pour toucher sa paye, elle est saquée sous prétexte que l'ouvrage manque. Mensonge ! car, la veille, une autre ouvrière avait été embauchée pour prendre sa place.

Voilà l'existence qui est faite au populo, nom de Dieu ! Et il n'y a pas à dire, « non ! » Ils sont bougrement rares les singes qui ne réclament pas des ouvrières girondes des dédommagements.

Et dire qu'on nous monte si facilement le bourrichon avec des histoires que l'ancien régime et la rosserie des seigneurs. Foutre, les rosseries n'ont fait que changer de nom ! Le droit de jambage existe toujours, mille bombes, seulement le patron appelle ça : « se passer une fantaisie » !